

DEL2023-067

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 14 décembre 2023 à 20h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en une séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 30/11/2023

Présents : 8/15 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. CROUZET André, M. LOUCHE Robin, M. DONNET Louis.

Absents : 6/15 : Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine, Mme STEEMERS Pascale, M. SENOT Laurent, Mme GAFFET Muriel, M. FAYAD Ghassan.

Pouvoirs :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme REUTER Dominique a été nommée secrétaire

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES Emprunts auprès de l'Agence France Locale Année 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan de financement relatif aux travaux d'extension et de rénovation thermique de l'école.

Après entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité décide :

- Souscrire
 - o un prêt 40 ans portant sur 620 000€
 - o un prêt relais 3 ans portant sur 380 000€
- tel que :

Prêt 40 ans

Date de mise à disposition des fonds	20 janvier 2024
Durée	40 ans
Montant	EUR 620 000
Amortissement	trimestriel linéaire (capital constant)
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Taux fixe	3,64% trimestriel exact/360

Prêt 3 ans

Date de mise à disposition des fonds	20 janvier 2024
Durée	3 ans
Montant	EUR 380 000
Amortissement	In fine

Le Maire,

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

DEL2023-067

Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Indemnité de remboursement anticipé	Néant
Taux fixe	3,16% trimestriel exact/360

- Autorise le **Maire** ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Louis DONNET

A blue circular official stamp of the Mayor of Donnet is positioned above a handwritten signature in blue ink. The signature is written over a horizontal line.